



Fiche Intempéries SENIORS - Saison 2025/2026

Fiche à retourner par le club recevant, dûment complétée, avec l'arrêté municipal pour terrain(s) impraticable(s), par la municipalité ou le responsable du club par courriel à secretariat@foot22.fff.fr **au plus tard le samedi avant 10h00.**

Nom(s) du ou des terrains fermés :

1.
2.
3.
4.

Nom du club :

N° Affiliation :

DIVISIONS ET GROUPES	N° DE MATCH(S)	MATCH(S)	INVERSION OUI/NON (APRÈS CONTACT AVEC LE CLUB ADVERSE)

NOTA BENE :

- Joindre conjointement l'arrêté municipal et la fiche intempéries.
- Mettre en copie les clubs adverses concernés.
- Bien prendre contact avec le club adverse pour l'informer de votre arrêté municipal et envisager une inversion sur le terrain de l'équipe adverse.
- Pour rappel, dès cette saison 2025-2026, si le match est inversé à la suite de votre arrêté, le match retour sera automatiquement inversé également.
- La Commission compétente étudiera la sanction d'un match perdu par pénalité au club mentionnant sur ce document que l'inversion n'est pas possible sans même avoir contacté le club adverse.

Date :

Signature :

DISTRICT DE FOOTBALL DES COTES D'ARMOR

3 Allée du Haut Champ - BP 8 - 22440 PLOUFRAGAN
02.96.76.10.10 - secretariat@foot22.fff.fr - foot22.fff.fr